

## Que faire ensuite?

Vérifiez l'étiquette de votre produit: contient-elle des pictogrammes, des mentions de danger et des conseils de prudence? Si ce n'est pas le cas, vous pouvez obtenir de l'aide au moyen:

- de la fiche de données de sécurité: la section 2 de la FDS contient des informations sur la classification et l'étiquetage;
- du site web de l'ECHA;
- de votre fédération sectorielle;
- de votre service national d'assistance en matière de CLP: vous pouvez obtenir des informations dans votre langue;
- de l'inventaire C&L de l'ECHA: vous y apprendrez comment une substance est classée par d'autres entreprises et s'il existe une classification harmonisée la concernant;
- Appliquez la classification harmonisée des substances;
- Utilisez la classification et l'étiquetage de votre fournisseur, si vous ne changez pas la composition des produits chimiques;
- Emballez et étiquetez votre mélange conformément au règlement CLP.

Pour de plus amples informations sur le règlement CLP, utilisez le lien suivant:

» [echa.europa.eu/fr/regulations/clp](http://echa.europa.eu/fr/regulations/clp)

La terminologie juridique et les informations de première importance sont disponibles dans 23 langues de l'UE. Vous pouvez utiliser le service en ligne ECHA-term pour télécharger les mentions de danger et les conseils de prudence pour les étiquettes.

» <http://echa.cdt.europa.eu>

Vous trouvez des réponses aux questions fréquemment posées en suivant le lien:

» <http://echa.europa.eu/fr/support/qas-support>

### POUR LES PME

La classification, l'étiquetage et l'emballage des produits chimiques dangereux dans l'Union européenne s'appuient sur un système qui fait l'objet d'un accord international. Cela facilite les échanges internationaux et garantit une cohérence dans la communication des dangers associés aux substances chimiques, ce qui contribue à une meilleure protection de la santé, une sécurité accrue et une meilleure protection de l'environnement. Le fait qu'un seul et unique ensemble de règles soit respecté dans le monde entier suscite la confiance du public concernant l'utilisation sûre des produits chimiques.

Pour commencer, rendez-vous à l'adresse:

» <http://echa.europa.eu/fr/sme>

ECHA.EUROPA.EU

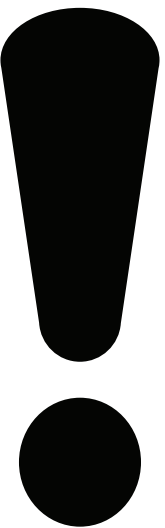


## Classifier et étiqueter les substances chimiques

Guide abrégé sur la classification et l'étiquetage des produits chimiques dans l'UE

ECHA-14-L-07-EN - ED-02-14-759-FR-N - ISBN: 978-92-9244-732-8 - DOI: 10.2823/48316

© Agence européenne des produits chimiques, 2014



# La classification, l'étiquetage et l'emballage des substances chimiques

Si votre entreprise commercialise des produits chimiques dangereux dans l'Union européenne, vous devez les étiqueter conformément au règlement relatif à la classification, l'emballage et l'étiquetage (CLP). Les exigences du règlement CLP garantissent que les travailleurs et les consommateurs de l'Union européenne reçoivent des informations claires sur les dangers que présentent les produits chimiques et ce, au moyen d'une classification et d'un étiquetage appropriés.

» <http://echa.europa.eu/fr/regulations/clp>

## L'ÉTIQUETAGE DES PRODUITS CHIMIQUES COMPORTE

- le nom du produit chimique et l'identificateur du produit;
- le nom, l'adresse et le numéro de téléphone du fournisseur;
- la quantité de substances chimiques contenue dans l'emballage;
- des pictogrammes de danger, des mentions d'avertissement, des mentions de danger et des conseils de prudence.

» <http://echa.europa.eu/fr/regulations/clp/labelling>

## DÉCIDER DE LA CLASSIFICATION ET DE L'ÉTIQUETAGE

Si vos produits chimiques satisfont aux critères de classification en tant que substance dangereuse, vous devez les étiqueter. Il vous faudra examiner toutes les classes de danger et les différenciations et prendre une décision quant à la classification appropriée concernant les dangers physiques, sanitaires et environnementaux. Une fois cette décision prise, il vous faudra sélectionner les éléments d'étiquetage appropriés.

» <http://echa.europa.eu/fr/support/mixture-classification/decide-on-classification-and-labelling>

# Les pictogrammes CLP



Inflammable - graves incendies en cas d'exposition aux étincelles, aux flammes, à la chaleur



Toxique pour les organismes aquatiques  
Effets nocifs à long terme sur l'écosystème



Peut provoquer de très graves effets à long terme sur la santé



Provoque des brûlures de la peau et des yeux  
Détruit les métaux



Danger de mort même en petites quantités ou suite à une exposition brève



Irrite la peau et les yeux  
Effets nocifs sur la santé  
Endommage la couche d'ozone



Explosif - sensible au feu, à la chaleur, aux vibrations ou à la friction



Provoque ou aggrave l'incendie  
Accroît le risque d'incendie



Le récipient peut exploser sous l'effet de la chaleur  
Liquide très froid pouvant causer des brûlures

» <http://echa.europa.eu/fr/chemicals-in-our-life/clp-pictograms>

## UTILISATION DES CLASSIFICATIONS ET DES ÉTIQUETAGES HARMONISÉS

Certaines substances présentent une classification et un étiquetage (C&L) harmonisés pour garantir la bonne maîtrise des dangers. L'utilisation de la classification et de l'étiquetage harmonisés est obligatoire. La liste des substances dangereuses qui font l'objet d'un C&L harmonisé est constamment mise à jour.

» <http://echa.europa.eu/fr/regulations/clp/harmonised-classification-and-labelling>

## NOTIFIEZ LA CLASSIFICATION DE VOS PRODUITS CHIMIQUES À L'ECHA

Si vous mettez une substance dangereuse sur le marché, vous devez notifier à l'ECHA sa classification et son étiquetage, dans un délai d'un mois. Pour les importateurs, le mois commence à partir du jour où la substance, seule ou contenue dans un mélange, est physiquement présente dans l'UE.

» <http://echa.europa.eu/fr/regulations/clp/cl-inventory/notification-to-the-cl-inventory>

## ENTENDEZ-VOUS AVEC D'AUTRES ENTREPRISES QUANT À LA CLASSIFICATION ET L'ÉTIQUETAGE DE VOS SUBSTANCES

Si la même substance est classée de différentes manières, il vous incombe de trouver un accord avec d'autres entreprises. La plateforme de classification et d'étiquetage est un forum qui vous permet de discuter de la classification et de l'étiquetage de vos substances mais aussi de trouver un accord concernant la classification appropriée.

» <http://echa.europa.eu/fr/information-on-chemicals/cl-inventory/cl-platform>

## VÉRIFIEZ LES FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Les fiches de données de sécurité (FDS) sont le principal outil permettant de garantir que les fournisseurs communiquent suffisamment d'informations tout au long de la chaîne d'approvisionnement pour permettre l'utilisation sûre de leurs substances et mélanges.

» <http://echa.europa.eu/fr/regulations/reach/safety-data-sheets>

**CLP 2015:**  
**À VOUS D'AGIR!**

